

FONDS  
AGIR  
ENSEMBLE  
POUR  
L'INCLUSION (AGIRI)

A close-up photograph of two hands clasped together in a supportive grip. The hand on the left is painted with rainbow colors (red, orange, yellow, green, blue). The hand on the right is a natural skin tone. The background is a light blue gradient.

LIGNES DIRECTRICES  
POUR L'APPEL À  
PROPOSITIONS

*Bâtir la solidarité*  
*Février 2022*

# Fonds Agir ensemble pour l'inclusion (AGIRI)

Partout dans le monde, des personnes sont victimes de violations des droits humains en raison de leur orientation sexuelle, de leur identité et expression de genre et de leurs caractéristiques sexuelles (SOGIESC). Les militant-e-s ont fait des progrès considérables pour protéger et faire respecter les droits humains des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres, queer, bispirituelles et intersexuées (LGBTQ2I\*). Mais si des avancées importantes ont été réalisées sur certains fronts, la reconnaissance et la protection des droits restent inégales, en particulier pour les personnes bispirituelles, trans et intersexuées, ainsi que pour les femmes bissexuelles, queer et lesbiennes. Les violations des droits humains persistent - notamment la violence, la stigmatisation, les restrictions à la liberté d'expression et d'association, et la discrimination dans l'accès aux services de santé, à l'éducation et à un travail décent.

Le **Fonds Agir Ensemble pour l'Inclusion (AGIRI)** est le résultat des efforts considérables déployés par la société civile canadienne, coordonnés par Réseau Dignité Canada (RDC), pour réclamer un soutien canadien plus important afin de faire progresser les droits humains des personnes LGBTQ2I à l'échelle internationale. Le lancement du **Fonds AGIRI** marque donc un moment historique et très attendu pour le financement canadien des initiatives internationales LGBTQ2I. Financé par **Affaires mondiales Canada (AMC)** et géré par Equitas en partenariat avec RDC, **le Fonds AGIRI vise à améliorer le respect, la protection et la réalisation des droits humains des personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles, trans, queer, bispirituelles et intersexuées (LGBTQ2I) dans les pays du Sud, et plus particulièrement dans ceux qui sont admissibles à l'aide publique au développement.** Le Fonds AGIRI renforcera un réseau d'organisations canadiennes LGBTQ2I et développera la solidarité avec les organisations de la société civile (OSC) locales LGBTQ2I en offrant des possibilités supplémentaires, ou auparavant inaccessibles, de mettre en œuvre des programmes dans les pays du Sud.

\*L'utilisation des termes lesbienne, gai, bissexuel, transgenre, queer, bispirituel et intersexe est limitée. Il existe un large éventail d'identités de genre et de diversité sexuelle, tant au Canada que dans le monde entier, et il existe de nombreux autres mots dans diverses langues pour décrire cette diversité, reflétant les façons culturellement et historiquement spécifiques dont les identités sexuelles et de genre sont reconnues et exprimées. Par exemple, au Canada, le terme "bispirituel" est utilisé par et au sein des communautés autochtones, reflétant l'histoire de certaines personnes qui décrivent ceux qui diffèrent des normes de genre et franchissent les frontières de genre comme portant des esprits masculins et féminins.



## Equitas et le Réseau Dignité Canada

**Equitas** fait progresser l'égalité, la justice sociale et le respect de la dignité humaine grâce à des programmes transformateurs en matière d'éducation aux droits humains, au Canada et partout ailleurs dans le monde. Pour réaliser sa mission, Equitas conçoit des programmes favorables à l'autonomisation des individus et des groupes faisant face à la discrimination, l'exclusion et d'autres formes de violations des droits humains, de manière à les aider à lutter contre les inégalités et la discrimination, et à prendre des mesures pour défendre et faire respecter leurs droits humains. Equitas a déjà vu des résultats significatifs grâce à l'implantation de programmes de promotion des droits des personnes LGBTQ2I. Notamment, en Haïti avec l'association Kouraj, et en Afrique de l'Est avec l'organisation UHAI EASHRI, une initiative locale pour les droits et la santé sexuelle. Equitas soutient un réseau de plus de 4000 défenseuses et défenseurs des droits humains, dont plusieurs s'identifient à la communauté LGBTQ2I.

**Le Réseau Dignité Canada (RDC)** est un réseau d'organisations de la société civile (OSC) à travers le Canada qui soutient les droits humains des personnes sans égard à l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre, et les caractéristiques sexuelles (SOGIESC) dans le monde. RDC croit que le Canada et les Canadien-ne-s jouent un rôle dans le monde en soutenant les mouvements impliqués dans l'avancement des droits humains des personnes LGBTQ2I. Notre vision est celle d'un monde où les personnes LGBTQ2I, où qu'elles soient, jouissent pleinement de leurs droits humains et de leur bien-être socio-économique.

## Une approche féministe et participative

**Equitas** et **Réseau Dignité Canada** reconnaissent que le pouvoir et les privilèges sont inhérents à l'octroi de subventions à l'échelle mondiale et qu'il est important de déstabiliser la dynamique coloniale du financement. C'est pourquoi nous sommes de fervents partisans des approches féministes et participatives qui transfèrent le pouvoir de décision aux communautés elles-mêmes. Conformément aux principes "rien sur nous sans nous" et "le processus est aussi important que le résultat", le Fonds AGIRI estime que les organisations et les défenseuses-seurs des droits humains LGBTQ2I locaux sont expert-e-s de leurs propres réalités et devraient être au cœur du processus décisionnel.



L'implication d'une diversité de communautés LGBTQ2I du Sud dans les décisions de financement est essentielle pour renforcer les réseaux LGBTQ2I, la confiance et la solidarité - les éléments constitutifs d'une action collective puissante et de mouvements dynamiques. Le leadership de militant-e-s et de bailleurs de fonds LGBTQ2I dans la gouvernance du Fonds permet également des investissements et des résultats plus informés, équitables et efficaces dans le cadre du Fonds AGIRI.

C'est dans cette optique qu'Equitas et RDC ont créé le **Comité consultatif** et le **Comité de sélection des projets** du Fonds AGIRI. Le Comité consultatif du Fonds est composé de 10 personnes ayant une expérience, des compétences et une expertise dans le domaine du militantisme LGBTQ2I et de l'octroi de subventions internationales. Ce Comité conseille et valide l'orientation stratégique du Fonds, surveille sa mise en œuvre et conseille des adaptations en réponse à des contextes et des besoins dynamiques.

Le **Comité de sélection des projets du Fonds AGIRI** est un comité distinct et autonome qui sera chargé de prendre des décisions sur les demandes de financement soumissionnées. Le comité de sélection des projets sera composé de personnes ayant une grande expérience du travail sur les droits humains des LGBTQ2I dans le monde. Equitas et RDC siègent à ce comité en tant que membres sans droit de vote. Le Comité de sélection des projets a pour tâche d'examiner les propositions et de sélectionner les projets. Equitas et RDC ont un droit de refus si un projet ne répond pas aux exigences d'Affaires mondiales Canada. Ce comité rendra également compte des résultats de ses délibérations, des processus et des leçons apprises au comité consultatif, à RDC et à Equitas.



# Principes directeurs

## *Intersectionnalité*

Le Fonds AGIRI reconnaît que les personnes LGBTQ2I ne sont pas seulement victimes de transphobie, de biphobie et d'homophobie. Ces systèmes de pouvoir se croisent et se combinent avec le colonialisme, le racisme, le classisme, le patriarcat, la discrimination fondée sur la capacité physique et l'âge, entre autres. Ces systèmes de pouvoir existent à la fois au sein et entre les communautés LGBTQ2I, les partenaires et les bailleurs de fonds, ainsi qu'au sein de la société en général. Le Fonds et ses projets visent à intégrer une analyse et une approche intersectionnelle pour aborder les droits humains des personnes LGBTQ2I.



## *Inclusion*

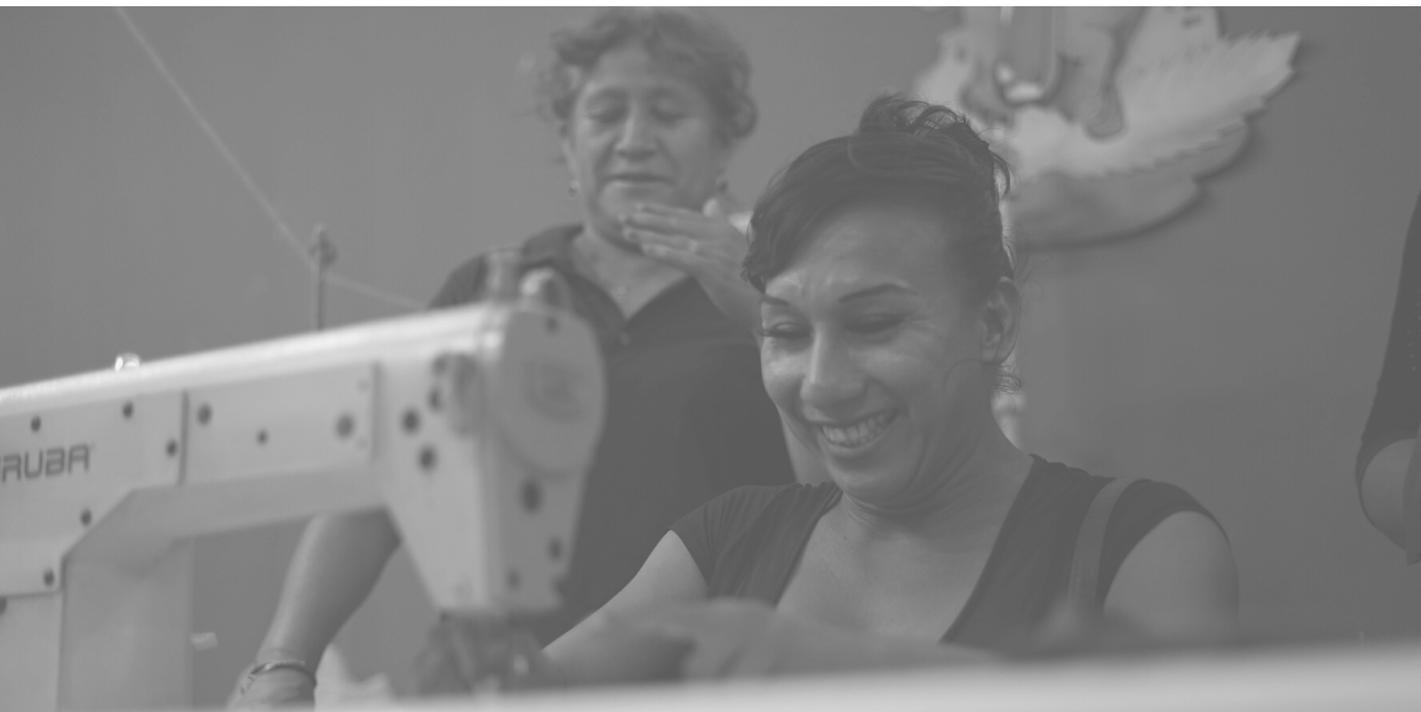
Les inégalités et les dynamiques de pouvoir historiques et actuelles au sein des communautés LGBTQ2I requièrent des mesures intentionnelles pour garantir que les groupes marginalisés soient informés, accèdent et bénéficient du Fonds. Le Fonds AGIRI s'engage à adopter des pratiques délibérées d'inclusion et de redistribution du pouvoir dans le cadre de ses activités et de son portefeuille. En particulier, le Fonds AGIRI donne la priorité au leadership des personnes bispirituelles, trans et intersexuées, ainsi que des femmes bisexuelles, queer et lesbiennes du monde entier dans sa gouvernance et sa programmation.

## *Indivisibilité des droits humains*

Le Fonds AGIRI affirme l'indivisibilité des droits humains. Les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels sont tous des droits humains inhérents à la dignité de chaque personne, quelle que soit son orientation sexuelle. Ces droits sont égaux en statut, et l'un d'entre eux ne peut être privilégié par rapport à un autre. Les travaux visant à faire progresser certains droits spécifiques dans le cadre d'AGIRI ne doivent pas porter atteinte aux autres droits.

## *Non-nuisance*

Le Fonds est guidé par le principe de "ne pas nuire", tant dans ses partenariats que dans ses programmes. Le Fonds AGIRI vise à remettre en question les dynamiques de financement coloniales et à travailler en solidarité avec les groupes LGBTQ2I marginalisés, tant au Canada que dans les pays du Sud, afin de minimiser les dommages. Le Fonds AGIRI accordera également une attention particulière à la sécurité et au bien-être des partenaires canadiens, des partenaires du Sud et des communautés locales afin de s'assurer que les activités n'exacerbent pas les risques de discrimination ou de violence. Les informations concernant les partenaires du projet et les militant-e-s seront traitées avec la plus grande confidentialité.



# Appel à propositions

D'une durée de sept ans, le Fonds AGIRI soutiendra des projets pluriannuels conçus et mis en œuvre par des organisations de la société civile canadiennes et des partenaires du Sud. Quatre appels à propositions seront lancés tout au long de la durée de vie du Fonds :

## *Calendrier des appels à propositions*

- 1er appel : 2021
- 2e appel : 2022
- 3e appel : 2023
- 4e appel : 2024

## **Equitas et RDC ont le plaisir de lancer le 2ème appel à propositions du Fonds AGIRI - Bâtir la solidarité.**

Le Fonds AGIRI acceptera les candidatures pour des projets visant à faire progresser les droits humains des personnes LGBTQ2I. La durée des projets peut être comprise entre 24 et 36 mois. Les organisations peuvent demander un financement compris entre \$100,000 CAD et \$500,000 CAD.

Le Fonds vise à financer des projets qui intègrent une approche intersectionnelle et fondée sur les droits humains (AFDH), ainsi que des projets présentés par des organisations bispirituelles, trans et intersexes, ainsi que par des femmes bisexuelles, queer et lesbiennes, afin de garantir la participation et le leadership des groupes marginalisés au sein des communautés LGBTQ2I.

Alors que le premier appel à propositions était destiné aux organisations ayant déjà travaillé à l'échelle internationale, l'appel à propositions "Bâtir la solidarité" vise à accroître la solidarité et les liens entre les organisations LGBTQ2I du Sud et du Canada et à soutenir les organisations canadiennes qui commencent à travailler à l'échelle internationale. C'est pourquoi des activités de renforcement de capacités sont proposées pour cet appel à propositions, afin d'accompagner les organisations novices dans les modalités de financement d'Affaires mondiales Canada dans l'élaboration de propositions.

Des mécanismes sont également intégrés pour évaluer l'expérience de l'organisation candidate pour chaque appel à propositions afin que chaque processus soit adapté et amélioré pour mieux répondre aux besoins et aux réalités des organisations LGBTQ2I. Cette structure itérative favorisera l'apprentissage et l'évolution de l'octroi et de la mise en œuvre des subventions du Fonds pendant toute la durée du projet.



## Priorités de financement

L'objectif ultime du Fonds AGIRI est de faire progresser les droits humains et les résultats socio-économiques des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans, queer, bispirituelles et intersexuées (LGBTQ2I) dans les pays du Sud.

Le Fonds AGIRI finance des projets présentés par un partenariat entre des organisations canadiennes et du Sud (basées dans des pays éligibles à l'APD). Il vise également à contribuer à la solidarité croissante entre les mouvements LGBTQ2I du Canada et du Sud, tout en renforçant la capacité des organisations canadiennes dirigées par des personnes LGBTQ2I à s'engager dans la programmation internationale des droits humains des personnes LGBTQ2I et à accéder au financement d'Affaires mondiales Canada.

Afin de contribuer à l'avancement des droits humains des personnes LGBTQ2I, le Fonds AGIRI financera des projets qui répondent à un ou plusieurs (maximum trois) des objectifs intermédiaires suivants. Il n'est pas nécessaire que les projets contribuent à tous les objectifs intermédiaires. La liste se veut plutôt représentative et inclusive des diverses organisations LGBTQ2I au Canada et dans les pays du Sud, ainsi que de la diversité des stratégies employées pour faire avancer les droits humains des personnes LGBTQ2I. Les organisations peuvent adapter ces résultats pour mieux répondre aux priorités identifiées avec leurs partenaires.

- **Des organisations LGBTQ2I du Sud plus fortes et plus résilientes** - Amélioration de la viabilité des organisations locales de défense des droits des LGBTQ2I dans le Sud, en particulier celles qui représentent les communautés bispirituelles, trans et intersexes, ainsi que les femmes lesbiennes, bisexuelles et queer.
- **Renforcement et élargissement de la portée des mouvements LGBTQ2I dans les pays du Sud.**
- **Une meilleure prise en charge collective et personnelle des militant-e-s et des organisations LGBTQ2I**, ce qui renforcera les mouvements.
- **Participation et leadership accrus des personnes trans, bispirituelles et/ou intersexes, et/ou des femmes lesbiennes, bisexuelles et queer**, ou approches ciblées répondant à leurs besoins.
- **Changer les normes sociales ou l'acceptation de la communauté sur les questions LGBTQ2I.** Cela pourrait inclure un large éventail d'outils et de stratégies, notamment l'éducation aux droits humains, les médias, le journalisme, les arts et la culture.
- **Un plaidoyer, une influence et des alliés accrus** auprès du gouvernement et d'autres secteurs, conduisant à un changement de politique ou de pratique.
- **Réduction de la discrimination et de la violence** ou renforcement des mécanismes de prévention, de protection et de réponse à la discrimination et à la violence en lien avec les enjeux SOGIESC.
- **Augmentation des opportunités économiques et de la résilience**, et accès à un travail décent pour les personnes LGBTQ2I.
- **Un accès accru à une gamme complète de services de santé sexuelle et reproductive.**

---

Il ne vous sera pas demandé de préciser ces résultats à l'étape 1 du processus de candidature, qui est axée sur les profils organisationnels. Les résultats intermédiaires sont inclus ici afin de vous aider à comprendre l'objectif du Fonds AGIRI et de vous guider pour savoir si votre projet correspond aux objectifs du Fonds.



# Critères d'éligibilité

Les projets doivent répondre aux quatre critères suivants pour être éligibles au Fonds AGIRI :

## **1. Partenariats basés sur la solidarité entre les organisations canadiennes et du Sud**

- Le Fonds AGIRI ne financera que les projets présentés en partenariat par des organisations canadiennes et du Sud. Le Fonds vise à contribuer à la solidarité entre les mouvements LGBTQ2I au Canada et à l'étranger.
- Il sera demandé aux organisations de démontrer comment leur approche du partenariat sera équitable et solidaire.
- À l'étape 2, pour les propositions de projet, les organisations seront également interrogées sur leur approche en matière de partenariat et de gouvernance de projet.
- Lors de l'examen des propositions de projets, le comité de sélection des projets tiendra compte du partage équitable des ressources, des informations et de la prise de décision.
- Les organisations devront également démontrer comment les personnes LGBTQ2I des communautés ciblées et les organisations partenaires du Sud ont participé ou dirigé la conception du projet et la prise de décision et comment le projet répond aux priorités de la communauté LGBTQ2I du Sud. Les organisations et communautés LGBTQ2I du Sud doivent identifier les besoins et les stratégies pour répondre à ces besoins.

### **Qu'entendons-nous par "approche solidaire" ?**

Equitas et RDC souhaitent collaborer avec la Communauté de pratique de RDC, le Comité consultatif du Fonds AGIRI et les partenaires du projet afin d'explorer et d'approfondir notre compréhension des approches fondées sur la solidarité dans le domaine des droits humains internationaux. Le pouvoir et les privilèges sont inhérents au financement, au secteur de la coopération internationale et aux relations entre les organisations basées dans le Nord et celles du Sud. Bien que la lutte contre les inégalités systémiques soit un processus long et complexe, le Fonds AGIRI souhaite encourager les partenariats et les projets qui établissent des relations fondées sur la confiance, le respect mutuel et la responsabilité. La transparence et le partage d'informations sont essentiels pour y parvenir. Les organisations canadiennes devraient reconnaître les connaissances et l'expertise approfondies des acteurs et partenaires locaux, qui devraient être au cœur des décisions concernant les priorités, la conception des projets, la gouvernance et l'allocation des ressources.

## 2. Statut juridique, légitimité et gouvernance des candidatures canadiennes

- L'organisation candidate est un organisme sans but lucratif ou un organisme de bienfaisance enregistré au Canada ;
- L'organisation est en activité depuis au moins un an ;
- L'organisation a un mandat ou une autorisation du conseil d'administration pour travailler à l'échelle internationale ;
- Une expérience de travail sur les droits des LGBTQ2I est requise, que ce soit au Canada ou à l'étranger ;
- L'organisation s'est impliquée dans les mouvements, coalitions et réseaux de défense des droits humains LGBTQ2I, que ce soit au Canada ou à l'étranger.

## 3. Légitimité, éligibilité à l'APD et gouvernance des candidatures du Sud

- L'organisation du Sud est établie dans un pays éligible à **l'aide publique au développement** ;
- L'organisation est en activité depuis au moins un an ;
- L'organisation est dirigée par des personnes LGBTQI ;
- L'organisation a fait ses preuves en matière de droits LGBTQ2I.

### Organisations non enregistrées

Le Fonds AGIRI acceptera les propositions d'organisations non enregistrées du Sud. Cependant, l'organisation canadienne devra démontrer qu'elle a déjà travaillé avec des partenaires internationaux sur des projets internationaux. Conformément à la **procédure du Fonds AGIRI relative aux organisations non enregistrées**, des mesures de diligence raisonnable plus poussées seront requises pour les partenariats incluant des organisations non enregistrées. Si l'organisation canadienne est novice en matière de travail international, elle devra avoir pour partenaire une organisation du Sud enregistrée.

## 4. Capacité des organisations canadiennes et du Sud

- Les organisations doivent avoir la capacité de gérer la taille du budget demandé. Le comité de sélection tiendra compte de la taille globale du budget de fonctionnement de l'organisation par rapport au budget demandé ;
- Le comité de sélection évaluera les éventuels besoins en matière de renforcement de capacités et le soutien requis de la part du Fonds AGIRI pour les organisations ayant une expérience modeste ;

### De plus :

- Des états financiers vérifiés doivent être fournis. S'ils ne sont pas disponibles, des états financiers non vérifiés accompagnés d'une attestation de la trésorière ou du trésorier du Conseil seront exigés.
- Toutes les organisations recevant des fonds d'AMC doivent avoir une politique de prévention de l'exploitation et des abus sexuels. Veuillez fournir une copie de cette politique si vous en avez une. Si vous n'en avez pas, vous pouvez adhérer à la **politique d'Equitas**.

## CRITÈRES DE PRIORITÉ

### 5. Initiative canadienne LGBTQ2I

- Le Fonds AGIRI accordera la priorité aux projets soumis par des organisations canadiennes LGBTQ2I. Cette priorité sera déterminée en fonction de la mission de l'organisme, de ses antécédents en matière de droits humains des LGBTQ2I et de la représentation significative (51% +) des personnes LGBTQ2I au sein du personnel, de la direction et du conseil d'administration.

### 6. Inclusion

- Inclusion des personnes, des organisations et des communautés bispirituelles, lesbiennes, bisexuelles, transsexuelles ou intersexes (2SLBQT), en particulier celles qui sont généralement exclues des possibilités de financement.

Cet outil permet aux organisations d'auto-évaluer leur éligibilité au Fonds AGIRI. Dans le tableau ci-dessous, les organisations peuvent être considérées pour un financement si elles obtiennent un score élevé (bon ou excellent) dans au moins une des deux colonnes.

### Crédibilité et inclusivité

### Capacité et voix du Sud

<p><b>Excellent</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'organisation a une représentation significative (51%+) de personnel LGBTQ2I dans l'encadrement supérieur et au conseil d'administration.</li> <li>Le travail de l'organisation se concentre principalement sur les communautés LGBTQ2I.</li> <li>L'organisation est impliquée et active dans les mouvements, coalitions et réseaux LGBTQ2I.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation du Sud avec une représentation significative (51%+) du personnel LGBTQ2I dans l'encadrement supérieur et au conseil d'administration.</li> <li>Une partie importante du budget est gérée par des organisations LGBTQ2I du Sud.</li> <li>Les communautés LGBTQ2I du Sud ont participé à la planification et à la conception des projets ou les ont dirigés.</li> </ul>
<p><b>Bon</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation ayant une programmation importante sur les droits LGBTQ2I, telle que des programmes sur la santé sexuelle et le VIH.</li> <li>Les initiatives sont menées au sein de la communauté LGBTQ2I, en consultation ouverte et avec une responsabilité envers les communautés LGBTQ2I.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les communautés ou organisations LGBTQ2I du Sud ont été impliquées dans la planification et la conception du projet.</li> <li>Le budget est équitablement partagé avec les organisations LGBTQ2I du Sud.</li> </ul>
<p><b>Acceptable</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation ayant une expérience préalable de partenariat avec des organisations LGBTQ2I pour une programmation fondée sur les droits.</li> <li>La mission démontre des valeurs et des approches féministes et inclusives fortes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les partenaires LGBTQ2I du Sud ont été consultés pour la planification et la conception du projet.</li> <li>Un pourcentage modeste du budget est destiné aux activités dans les pays de l'APD.</li> </ul>
<p><b>Ne répond pas aux critères</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisations sans antécédents de travail sur les questions LGBTQ2I ou sans expérience de partenariat avec les communautés LGBTQ2I au Canada ou à l'étranger.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun partenaire du Sud n'a été identifié.</li> <li>Le budget est en grande partie ou exclusivement destiné à l'organisation canadienne et à son personnel.</li> </ul>

## Qui n'a pas droit à un financement ?

- Les organisations canadiennes qui présentent une demande au Fonds sans avoir de partenaire du Sud ;
- Les organisations du Sud qui présentent une demande directement au Fonds sans partenaire canadien ;
- Université, collège, ou autres institutions académiques ;
- Institutions du secteur privé ;
- Individus.

## **Qu'est-ce qui n'est pas admissible à un financement ?**

- Projets dans des pays non éligibles à l'APD ;
- Entreprises privées ou efforts à but lucratif (y compris le développement commercial) ;
- Projets individuels (y compris les recherches et les bourses d'études supérieures) ;
- Les efforts soutenant les candidat-e-s à une fonction publique (y compris les partis politiques et les campagnes électorales) ;
- Campagnes d'investissement, dotations ou financement du déficit ;
- Projets de recherche ou événements ponctuels comme objectif principal du projet ;
- Projets se déroulant entièrement au Canada.



Bien que certains coûts puissent être engagés au Canada, comme les coûts admissibles de gestion du programme, la majorité du financement doit être destinée aux organisations du Sud et à leur travail. Certaines activités se déroulant au Canada sont admissibles dans la mesure où elles sont complémentaires et ne constituent pas l'objectif principal du projet. Par exemple, les frais de déplacement des défenseuses-seurs des droits humains LGBTQ2I qui viennent au Canada pour participer à des activités d'engagement public, à des visites éducatives ou à des activités de solidarité avec des organisations et des mouvements LGBTQ2I canadiens. Cependant, cela ne peut pas être l'objectif principal d'une proposition de projet. Les OSC canadiennes devront coordonner ces voyages au Canada avec le Fonds AGIRI et RDC pour qu'ils coïncident ou soient complémentaires aux événements des tables rondes du Fonds.

## Modalités de financement d'Affaires mondiales Canada

Le Fonds AGIRI est financé par Affaires Mondiales Canada, et à ce titre, tous les projets financés par le Fonds sont soumis aux conditions d'AMC. Comme avec la plupart des bailleurs de fonds, ces exigences en matière de gestion financière et de gestion des risques ou de suivi et d'évaluation peuvent être lourdes et contraignantes. Bien que le Fonds AGIRI travaille avec AMC afin d'adapter les modalités de financement aux réalités des organisations de droits humains LGBTQ2I, il s'agit d'un processus à long terme. Le Fonds AGIRI s'engage également à soutenir les organisations candidates et les partenaires dans la gestion de ces exigences. Cependant, toutes les organisations partenaires doivent prendre en compte les efforts nécessaires pour répondre à ces obligations avant de poser leur candidature.

## Calendrier

- ✓ **Lancement de l'appel à propositions (étape 1) : 28 février 2022**
- ✓ **Questionnaire sur l'admissibilité : \*\*\*\*\***
- ✓ **Webinaires d'orientation : semaine du 7 mars 2022 (anglais/français) et Q&R la semaine du 14 mars 2022 (bilingue)**
- ✓ **Date limite pour le profil organisationnel (étape 1) : 8 avril 2022 (18h HE)**
- ✓ **Examen des profils et diligence raisonnable initiale : 5 semaines**
- ✓ **Invitations à soumettre une proposition (étape 2) : semaine du 16 mai 2022**
- ✓ **Webinaire sur les propositions (EN/FR) : semaine du 16 mai 2022**
- ✓ **Formation GAR (EN/FR) : semaine du 23 mai 2022**
- ✓ **Atelier Modèle logique/Théorie du changement : semaine du 30 mai 2022**
- ✓ **Webinaire de questions et réponses sur les propositions (EN/FR) : semaine du 13 juin 2022**
- ✓ **Date limite de soumission des propositions : 29 juillet 2022 (18h HE)**
- ✓ **Date limite du comité de sélection des projets : 30 septembre 2022**
- ✓ **Communications aux organisations candidates : octobre 2022**
- ✓ **Accords de financement et de partenariat : octobre 2022**
- ✓ **Premiers décaissements : janvier 2023**
- ✓ **Évaluation du processus de candidature : février 2023**

# Processus de financement



# Comment postuler

Le processus de candidature se déroulera en deux étapes : l'étape 1 concerne les profils organisationnels, et l'étape 2 la proposition de projet.

Equitas et RDC comprennent que les organisations investissent du temps et de l'énergie dans la préparation des demandes de financement. Le processus a été conçu en deux étapes pour réduire le fardeau de la mobilisation des ressources. Le profil organisationnel se veut une première étape pour évaluer les critères d'admissibilité et de priorité, avant de lancer une invitation pour le développement d'une proposition complète.

---

## Étape 1 : Profils organisationnels

Veillez s'il vous plaît soumettre vos profils organisationnels **en ligne**. Le formulaire de candidature et le présent document d'appel à propositions sont disponibles en anglais, français et espagnol en version Word également.

Plusieurs organisations canadiennes et du Sud peuvent faire une demande conjointe. Par exemple, une organisation canadienne non-LGBTQ2I peut s'associer à une organisation canadienne LGBTQ2I et à une organisation du Sud.

Veillez garder à l'esprit que le Fonds AGIRI est conçu pour fournir un financement à plus long terme (jusqu'à trois ans) et des subventions plus importantes. Les demandes impliquant un plus petit nombre de partenaires du Sud sur une plus longue période seront considérées favorablement. Le nombre de partenaires du Sud par projet est également limité à quatre. Seuls les projets de deux ans ou plus seront pris en considération pour les budgets compris entre 400 000\$ et 500 000\$.

## Instructions pour le formulaire de demande en ligne

Après avoir créé une connexion pour le formulaire de demande en ligne\*, vous serez invité à effectuer quatre étapes :

### 1) Informations de contact

**2) Détails du projet :** Nous demandons une estimation du budget et de la durée du projet à des fins de planification. Cela peut être modifié lorsque vous élaborez votre proposition de projet.

### 3) Profils organisationnels :

- Profil(s) organisationnel(s) canadien(s)
- Profil(s) organisationnel(s) du Sud
- Documents d'appui
  - États financiers vérifiés, ou non vérifiés et accompagnés d'une lettre d'attestation du partenaire canadien ;
  - Lettre de soutien sur la nature du partenariat, signée par toutes les organisations principales ;
  - Certificat d'enregistrement des organisations du Sud ;
  - Lien vers la politique en matière de la prévention de la violence sexuelle (harcèlement, exploitation et abus), si disponible ;
  - Déclaration des incidents de violence sexuelle, de fraude et de corruption.

**4) Références :** Il vous sera demandé de fournir deux références pour chaque organisation partenaire du Sud.

Il est recommandé de soumettre votre profil organisationnel quelques jours avant **la date limite : 8 avril 2022, 18h00 HE**. De cette façon, vous pourrez éviter la possibilité d'un problème technique. Les candidatures tardives ou incomplètes ne seront pas acceptées.

\*Veuillez noter que les versions française et espagnole de la plateforme d'application sont fournies par Google Traduction, alors la traduction n'est pas parfaite.

## Séances d'information

Les organisations canadiennes et du Sud qui envisagent de présenter une demande sont encouragées à participer aux webinaires d'orientation offerts par Equitas. Voir le calendrier sur la page 16 pour les dates des sessions en anglais et en français. Ces sessions permettront aux organisations de mieux préparer leurs demandes de financement. L'équipe du Fonds AGIRI présentera le formulaire de demande et répondra aux questions des participant-e-s. Les webinaires seront enregistrés avec l'accord des participant-e-s. L'enregistrement sera également publié sur le site Internet d'Equitas.

Une formation et un atelier sur la gestion axée sur les résultats seront également proposées pour vous aider à élaborer votre théorie du changement, votre modèle logique, vos résultats et vos indicateurs. Les informations pour s'inscrire seront publiées sur le site web d'Equitas.

## Évaluation des demandes

L'équipe du Fonds AGIRI examinera les profils des organisations en fonction des critères d'éligibilité et de

priorité et effectuera une diligence raisonnable de base sur toutes les organisations présentant une demande au Fonds. Le processus de diligence raisonnable d'Equitas comprend une recherche de mots clés sur Internet et dans les journaux, une vérification des listes d'organisations terroristes et la vérification d'au moins deux références.

Veillez noter qu'il incombe aux partenaires canadiens et du Sud d'avoir entrepris leur propre processus de diligence raisonnable avant de décider de s'associer aux autres organisations.

## Déclaration des incidents de violence sexuelle ou de fraude

Dans le formulaire de candidature, il sera demandé à l'ensemble des partenaires de signer une déclaration concernant les incidents de violence sexuelle, de fraude ou de corruption. Il est également de leur responsabilité de déclarer les incidents de violence sexuelle à l'équipe du Fonds. Le fait de ne pas déclarer ces incidents entraînera une disqualification immédiate.

Equitas reconnaît que toutes les organisations sont exposées à des incidents de violence sexuelle ou de fraude. Ni une organisation, ni les populations qu'elle dessert ne devraient être automatiquement pénalisées à cause d'un incident. Ainsi, lorsqu'un incident, un cas ou une allégation existe, l'équipe du Fonds donnera aux organisations candidates l'occasion de fournir leur raisonnement et la preuve des mesures préventives et correctives appropriées mises en place suite à l'incident. Veuillez consulter nos procédures sur la fraude et la violence sexuelle pour plus d'informations.

## Soutien

L'équipe du Fonds AGIRI est disponible pour répondre aux questions et aux clarifications. Veuillez envoyer un courriel à [vcottureau@equitas.org](mailto:vcottureau@equitas.org).

## Étape 2 : Soumission de la proposition de projet

Les organisations invitées auront accès au formulaire de proposition complet. Les propositions de projet doivent être soumises par le biais du **portail web** et doivent comprendre :

- Formulaire de candidature avec des sections sur le contexte, la théorie du changement, les risques et les indicateurs ;
- Budget du projet ;
- Modèle logique et plan de travail.

Pour plus d'information sur le formulaire de demande et les lignes directrices de l'étape 2, veuillez visiter le [site Web d'Equitas ici](#). Un soutien sera fourni dans le développement des propositions de projet par le biais de formations sur la gestion axée sur les résultats (GAR), d'ateliers et de conseils sur la théorie du changement, et la formulation des résultats, des indicateurs et des risques.

*Le comité de sélection des projets se référera à la fois aux profils organisationnels et aux propositions de projet dans son évaluation des demandes de financement. Il se référera aux principaux critères d'éligibilité et de priorité lors de l'évaluation de votre demande complète. Des critères supplémentaires seront appliqués pour l'évaluation du projet, qui seront décrits dans les lignes directrices de l'étape 2 - demande de proposition de projet.*

**Conformément à son approche féministe, le Fonds AGIRI communiquera avec tous les partenaires du projet, canadiens et du Sud, tout au long du processus de demande. Le Fonds AGIRI assurera la transparence et l'accès à l'information pour tous les partenaires impliqués dans une demande de financement, que ce soit pour confirmer la réception, apporter un soutien, demander plus d'informations ou communiquer les résultats de la demande.**



En partenariat avec  
**Canada**